



Conseiller spécial sans portefeuille

Biographie succincte | S.E. Mohamed Chande Othman, ancien Président de la Cour suprême



S.E. Mohamed Chande Othman a été nommé Président de la Cour suprême de Tanzanie en décembre 2010 et y a exercé ses fonctions jusqu'au 18 janvier 2017. Auparavant, il a été juge de la Haute Cour et juge de la Cour d'appel, la plus haute instance judiciaire de Tanzanie. Le juge Othman s'acquitte actuellement du mandat qui lui a été confié en 2017 par l'Assemblée générale de l'ONU en tant qu'Éminente personnalité chargée d'enquêter rétrospectivement sur les circonstances de la mort tragique, en 1961, du second Secrétaire général de l'ONU, Dag Hammarskjold, et des personnes qui l'accompagnaient. Le juge Othman a également fait partie des neuf membres du Groupe d'experts indépendants nommés par l'Assemblée des États parties au Statut de Rome de la Cour pénale internationale (la « CPI » ou la « Cour »), en décembre 2019, afin de faire le point sur la performance, l'efficacité et l'impact de la Cour et du système instauré par le Statut de Rome.

Au cours de sa carrière, le juge Othman a en outre été Procureur général du Timor oriental et chef des poursuites au Tribunal pénal international pour le Rwanda. En 2006, sous les auspices de l'ONU, il a été membre de la Commission d'enquête de haut niveau mise sur pied par le Conseil des droits de l'homme de l'ONU pour faire la lumière sur la situation au Liban et a

également été chargé d'examiner la situation des droits de l'homme au Soudan en tant qu'expert indépendant du Conseil des droits de l'homme de l'ONU (2009-2010).

Il a notamment publié des ouvrages et des articles validés par un comité de lecture sur le droit international humanitaire, le droit pénal international, le droit des réfugiés, le droit pénal et le droit en matière de preuve, et le maintien de la paix.

